

d'un centre d'information, la nomination d'un quatrième membre du comité exécutif, le conseil consultatif et certainement l'envoi de tous les documents et de toute la correspondance ayant rapport au pipe-line.

J'aimerais prendre encore quelques instants pour traiter de quelques aspects du pipe-line auxquels je m'intéresse personnellement. Il me semble que nous devrions nous montrer prudents quant aux incidences sur les collectivités existantes de l'arrivée d'un grand nombre de travailleurs de la construction au Yukon et dans le nord de la Colombie-Britannique. J'espère que les modalités qui seront énoncées stipuleront que les campements des travailleurs seront installés à une certaine distance de ces localités afin qu'elles demeurent suffisamment isolées des groupes de travailleurs de la construction. Il me semble que les localités existantes en souffriraient si les responsables du pipe-line installaient ces campements tout près des localités et faisaient appel aux services de ces localités pour desservir les travailleurs. Il incomberait aux entrepreneurs engagés dans la construction du pipe-line d'assurer eux-mêmes la plupart de ces services, et la meilleure solution consisterait à installer ces campements de travailleurs à une certaine distance des localités existantes.

• (2152)

En intervenant dans le débat actuel sur le pipe-line, mon but est de préciser les conséquences socio-économiques du projet et comment le Yukon est en mesure de s'en tirer. Je voudrais également aborder la question de la deuxième enquête, celle des revendications territoriales ainsi que de la collaboration entre le gouvernement territorial du Yukon et le gouvernement fédéral.

Nous sommes devant l'un des projets les plus vastes et les plus considérables que le Canada a jamais entrepris et sans doute qu'aucun autre projet conçu au Canada n'a suscité tant d'efforts pour en étudier l'impact environnemental et socio-économique. C'est une bonne chose.

La plupart des intervenants que j'ai écoutés ont longuement souligné les avantages formidables qu'en retirera le Canada tant du point de vue de l'activité industrielle que de l'emploi. Les études terminées, l'heure est venue de passer à l'action. Nous devons décider de bâtir le pipe-line et adopter le projet de loi.

Le ministre doit continuer de jouer le rôle de maître d'œuvre comme il l'a fait en rédigeant les modalités d'aménagement du pipe-line. Ces conditions devraient être accessibles à quiconque veut les examiner d'une façon objective. On pourra ensuite régler les détails de la mise en œuvre. Cette attitude est tout à fait acceptable en ce qui concerne la deuxième enquête.

Un certain nombre de députés ont fait valoir l'attitude opposée. C'est ainsi que la représentante de Kingston et les îles a très bien fait voir il y a quelques minutes toute l'incertitude que cela susciterait à l'endroit du projet. Beaucoup de problèmes qui ont déjà été réglés seraient remis en question. Voilà pourquoi le temps pour ce genre d'enquête est désormais révolu. Je répète que l'objection était bien fondée.

En ce qui concerne les revendications territoriales, nous sommes sur le point d'entreprendre de difficiles et complexes négociations. Il serait donc avantageux que tous les députés essayent de créer un climat favorable aux négociations. Par exemple, à quoi sert le genre de déclarations qu'ont faites un ou deux députés. En premier lieu, c'est faire bien peu con-

Pipe-line du Nord—Loi

fiance aux Indiens. Deuxièmement, il arrivera que les deux parties voudront négocier sérieusement ou qu'elles voudront prendre le temps de réévaluer leur position. Il est possible que les négociateurs veuillent discuter de cette position avec les instances qu'ils représentent. Ils peuvent revenir à la table de négociations avec une position remise à jour ou approuvée par leurs commettants qui reconnaissent que la position prise correspond à leurs points de vue et qu'elle devrait être présentée.

J'espère, à l'instar du ministre, que les négociations continueront à se dérouler en toute bonne foi. Il est nettement avantageux pour les autochtones que les négociations se terminent le plus tôt possible ou tout au moins que l'on accepte le principe de la négociation des revendications territoriales. Le ministre s'est engagé, entre autres choses, à permettre la possibilité d'établir immédiatement un fonds d'avance de 50 millions de dollars que les autochtones pourraient utiliser pour s'établir dans des genres d'entreprises qui participeront aux travaux du pipe-line. Il est préférable que les autochtones établissent des genres d'entreprises qui leur permettront de prendre des travaux à contrats pour le pipe-line. Après la construction du pipe-line, ils pourront rester en affaires, ce qui leur serait impossible s'ils n'étaient que les employés des grands entrepreneurs engagés dans la construction du pipe-line.

A l'occasion de projets comme la construction de pipe-lines, il arrive que ceux qui travaillent normalement pour des petits salaires reçoivent des salaires très élevés pendant ces travaux. Quand la construction est terminée, cette source de revenu disparaît. C'est là la cause d'énormes problèmes sociaux. Il vaudrait mieux pour ceux qui participent à ces règlements qu'ils utilisent immédiatement ces sommes pour obtenir des sous-traitances liées à la construction du pipe-line. Cela pourrait présenter pour eux des avantages durables.

Les groupes qui présentent des revendications territoriales pourraient être lésés de bien de façons, en particulier par ceux qui veulent s'en servir à des fins politiques. Cela pourrait retarder le règlement au point où les autochtones n'auraient pas le temps nécessaire pour organiser avant le début de la construction des entreprises qui pourraient leur être profitables.

Je voudrais encore une fois assurer à la Chambre que le gouvernement territorial a collaboré très régulièrement au projet de construction du pipe-line. Le commissaire a rencontré il y a quelque temps le ministre et les autres membres du cabinet qui exercent des responsabilités dans le projet de pipe-line afin de participer aux premières étapes de la planification du projet. Nous désirons très vivement que le gouvernement territorial exerce véritablement un rôle de premier plan. Personne ne peut prétendre qu'on ne lui donne pas la chance de participer à la prise des nombreuses décisions importantes qui s'imposeront à nous.

Lorsque le début des travaux de construction approchera, des pressions énormes s'exerceront de toutes parts. Un très grand nombre de Canadiens se dirigeront vers le Yukon. Cet envahissement nécessitera une gestion sans faille des secteurs domiciliaire, hospitalier et autres. J'encourage le gouvernement territorial à élaborer ces plans avec diligence, froidement et rationnellement plutôt que dans une atmosphère de panique